

Votre interlocuteur

M. Valentin DOUCHAIN

DOUCHAIN PATRIMOINE

+33601302646

valentin@douchain-patrimoine.fr



Créons ensemble
votre patrimoine de demain



DER

Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

M. DOUCHAIN Valentin

71 rue de la colonne
62280 Saint-Martin-Boulogne

Téléphone : **06 01 30 26 46**

Email : **valentin@douchain-patrimoine.fr**

INVESTISSEUR(S)

M.

INFORMATIONS

L'Entreprise :

Nom ou dénomination sociale : EURL DOUCHAIN PATRIMOINE

Adresse du siège social : 71 rue de la colonne 62280 Saint-martin Boulogne

SIREN: 898920913

NAF/APE : 6619B

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 898920913.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante:

IAS (Intermédiaire en Assurance) : Courtier en opérations d'assurance de type B : non soumis obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et peut communiquer sur simple demande du client, le nom de ces dernières.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: <https://acpr.banque-france.fr/fr>

N° ORIAS : N°898920913

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD
Numéros de polices : 127122481 – Adhérent n° 232586

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Afi Esca	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
April	Courtier	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
Assuréo	Courtier	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
Iassure	Courtier	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
Simulassur	Courtier	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
Swisslife	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
Vie plus	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours

Agent immobilier

Notre cabinet est titulaire de la carte professionnelle n° CPI 6201 2021 000 000 004 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Artois, activité pour laquelle le cabinet ne peut percevoir aucun fonds, effet ou valeur. Le cabinet a souscrit une garantie financière de 110 000€, auprès de MMA Entreprises sous la police n° 113516430 – BdJ 11 rue de louvain 92400 Courbevoie.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD
Numéros de polices : 127122481 – Adhérent n° 232586

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Capwest immobilier	Promoteur immobilier	Convention de partenariat	Commission
CIR Investissement	Promoteur immobilier	Convention de partenariat	Commission
Consultim	Promoteur immobilier	Convention de partenariat	Commission
Dividom	Plateforme immobilière	Convention de partenariat	Commission
Investissement locatif	Promoteur immobilier	Convention de partenariat	Commission
Kaufman Broad	Promoteur immobilier	Convention de partenariat	Commission
LP	Promoteur immobilier	Convention de partenariat	Commission
Soladoré	Promoteur immobilier	Convention de partenariat	Commission

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP)

39 Av. Franklin Delano Roosevelt, 75008 Paris

cmmap@cmmap.fr

Tel : 01 44 95 11 40

<https://www.cmmap.fr/>

En cas d'échec de la médiation, vous aurez la possibilité en dernier recours de saisir le tribunal relevant de la juridiction compétente qui pourra statuer sur tout litige.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 71 rue de la colonne - 62280 Saint Martin Boulogne Par tel : 06 01 30 26 46 Par mail : valentin@douchain-patrimoine.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Dans le cadre de ses prestations, notre cabinet est amenée à traiter des données personnelles du client, nécessaires à l'exécution de la relation contractuelle et, le cas échéant, pour satisfaire à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), notre cabinet s'engage à ne collecter et traiter les données qu'au regard des finalités convenues avec le client, à préserver leur sécurité et leur intégrité, et à ne les communiquer qu'aux tiers strictement nécessaires à l'exécution des prestations ou en vertu d'une obligation légale.

Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée d'une période de cinq (5) ans à compter de sa cessation, conformément aux obligations légales applicables (notamment celles de l'AMF et de l'ACPR). Certaines données peuvent être conservées au-delà, jusqu'à dix (10) ans, lorsque la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme l'exige.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de ses données, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles. Lorsque le traitement repose sur son consentement, celui-ci peut être retiré à tout moment.

Pour exercer ses droits, le client peut adresser une demande sur support durable (courrier ou email) à l'attention du responsable de traitement du cabinet. En cas de difficulté, le client peut introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller

Fait à :
Date :
Signature :

MENTIONS LÉGALES

SARL DOUCHAIN PATRIMOINE - EURL au capital social de 1000€ - N° 898920913 au RCS de Boulogne-sur-mer - code APE 6831Z - 71 rue de la colonne 62280 Saint-martin-Boulogne. Enregistré à l'ORIAS sous le n° 21006910 (www.orias.fr) en qualité de courtier d'assurance, adhérent de LA COMPAGNIE IAS, association agréée auprès de l'ACPR. Transaction immobilière sur immeubles et fonds de commerce - Titulaire de la carte professionnelle de l'immobilier n° CPI 620120210000000004 délivrée par la CCI de l'Artois. Médiateur : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP) - 39 Av. Franklin Delano Roosevelt, 75008 Paris

. Ne peut recevoir aucun fonds, effet, ou valeur.